



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Procurations : 0

Convocation :

4 Septembre 2025

Délibération Numéro

2025.11.09.04

Objet :

**CREATION POSTE
ADJOINT
ADMINISTRATIF PP
2^{ème} CLASSE**

**SUPPRESSION DU
POSTE ADJOINT
ADMINISTRATIF A
COMPTER DU 1^{ER}
OCTOBRE 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2025/84

Séance du 11 Septembre 2025

Le onze septembre deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 04 Septembre 2025

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald,

Absents excusés :

M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent exerçant à l'accueil et au secrétariat de la Mairie a été admis à l'issue des épreuves de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Actuellement au grade d'adjoint administratif, l'agent remplit toutes les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade : ancienneté, inscription sur le tableau d'avancement de grade, taux d'avancement de grade.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} octobre 2025, un emploi permanent d'agent d'accueil et de secrétariat relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35^{ème}.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) DECIDE :

- **De créer** un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions au sein du secrétariat de la mairie : accueil – gestion administrative de l'urbanisme, facturation des repas de cantine, secrétariat divers.

- **De supprimer** le poste d'adjoint administratif occupé par l'agent lauréat de l'examen professionnel.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2025.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT



La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250911-2025110904-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2025

Publication : 16/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

